



Le mot du Président

La réforme des collectivités territoriales est en marche ! Elle impose aux communes isolées et aux communautés de communes à faible population de se regrouper pour former des unités plus importantes. Manzat Communauté n'est pas concernée. Ses 8 communes regroupent près de 9000 habitants et nous sommes en mesure d'assurer le financement et la pérennité de nos services. L'actualité donne raison à notre démarche d'élargissement communautaire qui, dès 2008, a été engagée. Aujourd'hui, même si les moyens financiers escomptés en 2009 ne sont pas au rendez-vous, nous avons fait le choix réfléchi des compétences que nous souhaitons gérer au niveau intercommunal.

En avril dernier, la réflexion en matière de budget nous a conduits vers une révision de notre fiscalité communautaire. Plus précisément, pour permettre aux communes d'adapter leur fiscalité à leurs besoins de financement, nous avons décidé de réduire les taux additionnels, avec la volonté ferme de ne pas alourdir plus encore votre feuille d'impôt. Pour Manzat Communauté, cette transposition fiscale est la conséquence logique des liens de solidarité qui doivent exister entre les deux strates, communale et communautaire.

Depuis 2010, le transfert des compétences des syndicats intercommunaux dissous mobilise toutes les forces vives, agents, cadres, élus pour rechercher l'organisation la plus pertinente tout en

améliorant la qualité des services dispensés. Un travail important a été réalisé sur l'harmonisation des salaires des agents pour aboutir à terme à des évolutions de carrières identiques.

Avant la fin d'année, nous allons poser les premières pierres des deux projets engagés en 2009 : le siège de Manzat Communauté avec la médiathèque intercommunale « tête de réseau » et le local RAM, puis la Maison de la Musique. Par une visite approfondie de chaque commune, les élus travaillent sur l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement qui nous permettra de cerner la meilleure organisation territoriale. En corollaire, des études sur le foncier agricole, sur les équipements sportifs et culturels, sur la petite enfance sont engagées.

Comme l'an passé, nous organisons notre fête tricolore et festive du 14 juillet qui se déroulera cette année aux Ancizes-Comps. Nous vous y attendons nombreux.



Le Président
Jean-Marie MOUCHARD

N.14

JULIET 2011



Création d'un ensemble Médiathèque intercommunale Relais Assistants Maternels / Siège communautaire à Manzat

Dans la Lettre d'Information de juin 2008, nous vous présentions le projet de médiathèque intercommunale, dont l'installation était prévue dans les locaux de l'ancienne école Sainte Madeleine à Manzat, sur la place de l'église.

Depuis, les études et les séances de travail se sont poursuivies avec l'aide du Bureau d'études CRX AMO et du cabinet d'architectes BRUHAT & BOUCHAUDY.

En raison des besoins de la communauté de communes, le projet a été modifié, d'une part au niveau des locaux et d'autre part au niveau de la répartition. Aux bâtiments de l'ancienne école, s'ajoutent des constructions contigües et du terrain.

Des démolitions, des reconstructions plus adaptées, des rénovations, permettront d'accueillir différentes entités : en rez-de-chaussée la médiathèque bien sûr, mais aussi le Relais Assistants Maternels (RAM). Les étages seront dédiés au siège de Manzat Communauté. Des espaces communs permettront la circulation des personnes mais chaque structure aura son entrée propre au sein du bâtiment.

La médiathèque intercommunale, sur une surface d'environ 525 m², proposera différents espaces d'accueil, en particulier, une zone « consultation enfants » qui communiquera directement avec la salle polyvalente du RAM afin de favoriser les animations destinées aux enfants, etc. L'aménagement de cette médiathèque est subventionné à hauteur de 80 % par les fonds régionaux, la DRAC, le Conseil Général. Le mobilier et l'informatique de la médiathèque - et des points lecture des communes -



Le futur ensemble Médiathèque intercommunale
« Tête de réseau »/Relais d'Assistants Maternelles/Siège communautaire, à Manzat

seront eux aussi subventionnés par le Conseil Général, le Conseil Régional et la DRAC.

Le RAM sera donc situé au même niveau et comprendra une salle polyvalente, un bureau, pour une surface d'environ 210 m². Le montant du financement sera subventionné pour environ 40% par la CAF.

Le siège de Manzat Communauté accueillera le personnel et les élus dans différents bureaux et salles de réunion. Certaines de ces salles de travail seront partagées avec la médiathèque et le RAM en fonction des besoins pour les formations ou les réunions qui leur sont propres. Le point visio-public sera également situé dans cette structure. La surface prévue pour l'ensemble est d'environ 605 m². La subvention pour cette partie de l'ouvrage est de 50%.

Le permis de construire a été déposé et l'ensemble des travaux sera achevé fin 2012 - début 2013.

Le Chantier d'insertion partenaire de Manzat Communauté

Jusqu'au 1^{er} janvier 2010, date d'entrée des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons dans la communauté de communes de Manzat, le Chantier d'insertion (structure qui permet à des personnes éloignées du monde du travail pour diverses raisons, de reprendre pied dans la vie active en étant protégées et encadrées), intervenait uniquement sur les communes de Manzat et de Loubeyrat. La nouvelle intercommunalité

d'insertion est structuré autour de deux entités : l'association AVENIR et l'Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle en Auvergne (AFIPA). Cette structure est soutenue et financée par les principaux partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine social, les principaux financeurs étant le Conseil Général et les collectivités locales adhérentes. La mission de ce Chantier d'insertion est quasi exclusivement l'entretien et la mise en valeur du petit patrimoine (fontaine, lavoir, croix, etc.).

C'est ainsi que depuis la fin du mois de mai 2010, une équipe a réalisé divers travaux sur le territoire communautaire à savoir :

- un mur de soutènement à proximité de la salle de sports de Manzat ;
- la consolidation du mur adossé à la fontaine de Montbuisson, la mise en valeur des lavoirs et points d'eau de Fontmartin et de La Feuillade, la restauration de plusieurs croix à la Bussière, Les Richards, la Croix de Biolet, à Saint-Georges-de-Mons ;
- la restauration de l'ensemble croix-puit-lavoir des Palles et du lavoir de Laisles, à Charbonnières-les-Vieilles, etc.

Par cette action, c'est un double objectif que Manzat Communauté a atteint puisqu'il s'agit dans un premier temps d'une action sociale forte et dans un second temps de la valorisation du petit patrimoine de son territoire.



La Fontaine de Montbuisson, à Saint-Georges-de-Mons, après restauration

a souhaité que cette forme d'aide à la recherche d'emploi et de « resocialisation » soit de compétence intercommunale afin que toutes les communes puissent bénéficier des travaux menés par cette structure et donner également un plus grand volume de travail à ces personnes. Le Chantier



Contrat « Auvergne + » 2009-2012 : une enveloppe régionale revue à la hausse

Le 12 octobre 2009, le Conseil Régional d'Auvergne signait avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement (SMAD) des Combrailles un Contrat « Auvergne + » 2009-2012. Structuré autour de 6 axes stratégiques allant du développement des services à l'accueil de nouveaux salariés, ce document cadre permet notamment aux communautés de communes des Combrailles de bénéficier de crédits régionaux pour réaliser leurs projets.

Dans le cadre d'un avenant négocié au 2nd semestre 2010, le Conseil Régional a pris acte du récent élargissement de Manzat Communauté aux communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons et a décidé d'accroître l'enveloppe initialement allouée à la communauté de communes. L'avenant sera signé dans les prochaines semaines. Quant aux 780 464 € ainsi obtenus, ils seront principalement dédiés à la création de la Maison de la Musique, et de la médiathèque intercommunale « tête de réseau » sur Manzat.

Voirie

La compétence « voirie » est inscrite dans les statuts de Manzat Communauté. Chaque commune possède un ensemble de voiries reconnues d'intérêt communautaire dont l'entretien est à la charge de la communauté de communes – soit au total 253 km.

Cette compétence a une incidence importante sur son budget. En 2010, 292 384 € HT de travaux y ont été consacrés, subventionnés à près de 11,5 % par le Conseil Général, permettant ainsi à plus de 12,9 km de voirie d'être remis en état.



Budget

Lors des sessions budgétaires d'avril, le Conseil Communautaire de Manzat Communauté et le Conseil d'Administration de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ont examiné les comptes de 2010, voté le bilan de l'exercice passé, puis arrêté les décisions et les prévisions budgétaires de 2011.

FISCALITE 2011

Modification de la répartition des recettes fiscales :

La réforme de la taxe professionnelle, initiée en 2010 et complétée par la loi de finances pour 2011, a profondément modifié les règles de répartition de la fiscalité directe locale.

En 2011, de nouvelles impositions sont instaurées : la taxe professionnelle est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) à deux composantes : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il s'y ajoute l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relatif aux installations produisant de l'électricité éolienne, photovoltaïque, nucléaire, thermique, aux transformateurs électriques et aux stations radioélectriques. Des modifications sont aussi apportées aux recettes liées à la fiscalité des ménages.

Au final, Manzat Communauté bénéficie d'un nouveau panier de ressources fiscales :

- la **Taxe d'Habitation (TH)** : elle continue de percevoir la TH qu'elle percevait jusqu'en 2010, mais aussi désormais la TH perçue hier par le Département - **Taux 2011 : 9,98%** ;

- la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** **Taux 2011 : 2,53%** ;

- la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)** : elle continue de percevoir la TFPNB qu'elle percevait auparavant, mais aussi désormais la TFPNB perçue hier par le Département et la Région - **Taux 2011 : 30,78%** ;

- la totalité de la nouvelle **CFE** - **Taux 2011 : 22,17%** ;

- une fraction de **certaines composantes de l'IFER** ;

- la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** qu'elle perçoit pour le compte du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) - **Taux 2011 : 16,24%**.

Les collectivités, dont la somme des nouvelles ressources fiscales est inférieure à la somme des anciennes ressources fiscales, reçoivent une compensation du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce fonds est alimenté par un prélèvement effectué sur les ressources des collectivités qui bénéficient après la réforme de ressources fiscales plus importantes qu'avant. C'est le cas de Manzat Communauté, qui alimente le FNGIR à hauteur de 360 520 €.

BUDGET PRIMITIF 2011 - LE FONCTIONNEMENT

Il s'équilibre en dépenses et recettes à près de 7 500 000 € en section de fonctionnement, si l'on fait le cumul des différents budgets de Manzat Communauté et de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

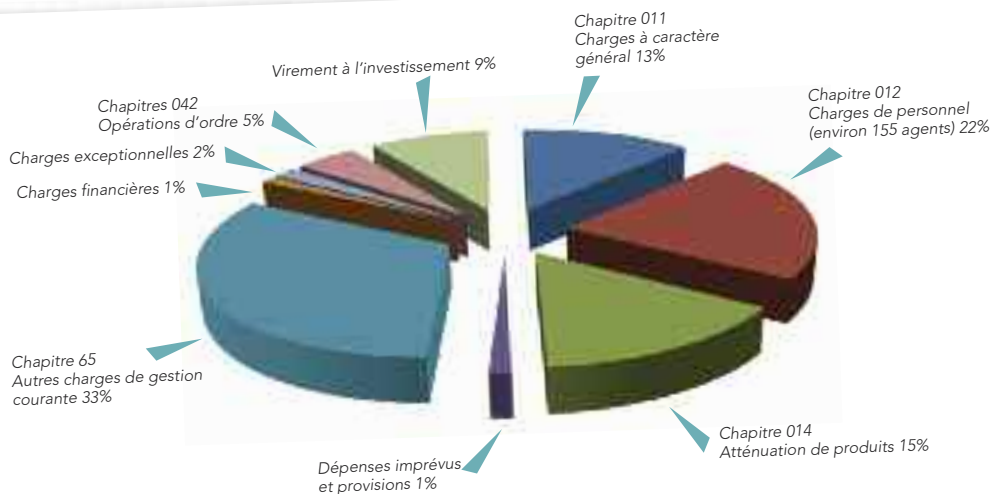
Budget

LES BUDGETS DE MANZAT COMMUNAUTE (hors budget redevance d'enlèvement des ordures ménagères)

Budget principal • 4 294 093,00 €
 Equipements sportifs • 995 937,62 €
 Economie • 373 701,68 €
 Enfance jeunesse • 315 827,32 €

LES BUDGETS DU CIAS ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (hors budgets des EHPAD*)

Budget principal • 177 571,11 €
 Aide à domicile • 1 059 860,00 €
 Repas à domicile • 284 347,11 €
 * Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ou EHPAD



Dépenses de fonctionnement tous budgets confondus

Remarque :

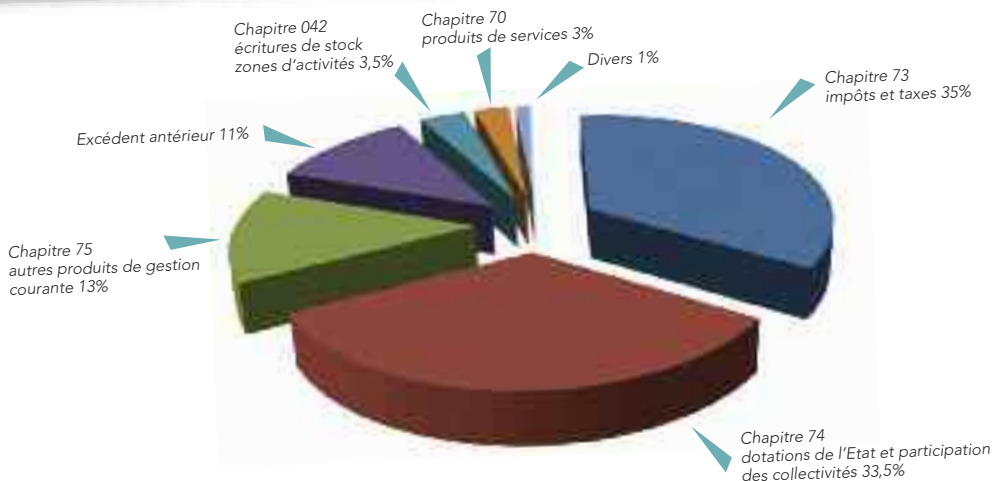
- Le chapitre 011 regroupe les charges à caractère général (achat et variation de stock, services extérieurs, taxes).
- Le chapitre 014 comprend le reversement de l'attribution de compensation aux communes membres (compensation de la taxe professionnelle perçue auparavant par les communes) et alimentation du FNGIR.

- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » globalise les participations versées aux syndicats et organismes auxquels la Communauté de Communes adhère (SBA, SMAD des Combrailles), les subventions d'équilibre destinées aux budgets annexes (équipements sportifs, enfance-jeunesse, etc.), ainsi que celles destinées aux associations du territoire dans le cadre de projets d'intérêt communautaire.
- Le chapitre 042 correspond aux dotations à l'amortissement.

Recettes de fonctionnement tous budgets confondus

Remarque :

- Les participations des usagers aux services (portage de repas, aide à domicile, etc.), ainsi que les loyers sont encaissées au chapitre 75.



Budget

BUDGET PRIMITIF 2011 – L'INVESTISSEMENT

Chaque budget de Manzat Communauté et de son CIAS prévoit également des dépenses et des recettes d'investissement, qui se ventilent de la façon suivante :

Les opérations initiées en 2010 sont poursuivies. Il s'agit notamment des projets culturels ayant trait à la lecture publique et à la musique :

veaux logements sur Saint-Georges-de-Mons ;

- aménagement d'une bascule publique et d'une aire de covoiturage au Pont de La Ganne à Manzat.

De plus, afin de **faire face aux obligations réglementaires** de plus en plus nombreuses, **différentes études sont prévues** pour un montant total d'environ 135 000 € : élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), diagnostic de performance énergétique et diagnostic accessibilité des équipements, étude de faisabilité de la réha-

Dépenses		Equipements Sportifs	Enfance jeunesse	Aide à domicile	Portage de repas	TOTAUX	En %
Déficit antérieur reporté		99 585,65 €		8 649,24 €		108 234,89 €	5%
Opérations	1 999 138,02 €	53 643,46 €	55 300,00 €	11 900,00 €	31 249,53 €	2 151 231,01 €	90%
Emprunt	24 233,98 €	108 656,34 €			1 750,47 €	134 640,79 €	6%
Total	2 023 372 €	261 885,45 €	55 300,00 €	20 549,24 €	33 000,00 €	2 394 106,69 €	100%
Recettes		Equipements Sportifs	Enfance jeunesse	Aide à domicile	Portage de repas	TOTAUX	En %
Autofinancement et excédent	839 789,21 €	245 264,40 €	32 971,07 €	14 656,59 €	26 607,30 €	1 159 288,57 €	48%
Subventions	892 491,00 €		10 000,00 €			902 491,00 €	38%
Opérations financières	148 533,54 €	16 621,05 €	12 328,93 €	5 892,65 €	6 392,70 €	189 768,87 €	8%
Emprunt	142 558,25 €					142 558,25 €	6%
Total	2 023 372 €	261 885,45 €	55 300,00 €	20 549,24 €	33 000,00 €	2 394 106,69 €	100%

- création d'un ensemble médiathèque intercommunale « tête de réseau » / Relais Assistants Maternels / Siège communautaire (au total une provision de près de 900 000 € est inscrite) ;

- première tranche d'aménagement et de mise en réseau des points lecture communaux ;

- études préalables à la réalisation d'une Maison de la Musique.

D'autres opérations sont reportées ou poursuivies :

- travaux de voirie d'intérêt communautaire (411 000 €) ;

- viabilisation des terrains d'emprise des logements sociaux (près de 102 000 €), pour permettre la fin des opérations en cours et le démarrage de 6 nou-

velles de l'Ecole Notre Dame à Saint-Georges-de-Mons, etc.

Des travaux d'équipement et d'amélioration des services communautaires, notamment des équipements sportifs et des services sociaux, **vont être conduits, tout comme la refonte totale du site Internet.**

Des subventions sont sollicitées pour chaque opération auprès des différents partenaires (Union Européenne, Etat, Conseil Régional, Conseil Général).

La reprise des actions du SIVU du Canton de Manzat et du SIVOM Les Ancizes/St-Georges dissout au 01/01/11 a favorisé la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au début de l'année 2010 et a montré la détermination des élus à poursuivre et développer une véritable politique de solidarité sur l'ensemble du territoire de la communauté afin d'assurer une égalité de service à tous. Compte tenu de l'évolution démographique du territoire, l'accent est particulièrement mis sur les services aux aînés.

Répartition de la population par tranche d'âge Canton de Manzat (INSEE 2007)

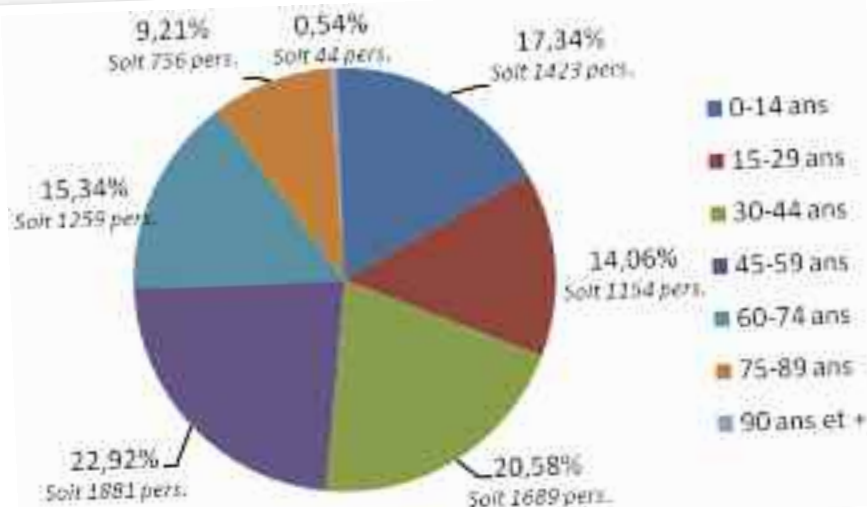
Le service d'aides à domicile a été créé en 1965 par le SIVOM Ancizes/St-Georges jusqu'en 2009 (dissous en 2010) et dispose aujourd'hui d'un solide ancrage sur le territoire. Les cinquante aides à domicile professionnelles sont particulièrement investies dans leur mission et leur formation est régulièrement enrichie ; un nouveau programme de formation sera d'ailleurs mis en œuvre en 2011 afin d'assurer le meilleur service aux usagers. L'augmentation du nombre des aînés est aussi une opportunité pour favoriser l'emploi local, non délocalisable ! En 2010, près de 47 000 heures ont été effectuées dans le cadre de l'activité de soutien à domicile. En outre, le service de portage assure plus de 16 000 repas par an à une centaine de personnes. Quant à la téléassistance, elle compte plus de 100 adhérents.

Les problèmes de mobilité constituent un autre enjeu local et l'enclavement de notre territoire a été accentué par l'interruption de la ligne Volvic-Lapeyrouse en 2007. Pour pallier ce manque et permettre aux habitants de rejoindre les centres urbains ponctuellement,

le Conseil Général a mis en place un dispositif de bus mensuel (Bus des Montagnes) qui relie les communes de Manzat Communauté à Clermont-Ferrand et un chéquier (Mobiplus) pour les personnes qui ne disposent pas de véhicule. Le CIAS intervient sur ces questions en tant que relais local privilégié.

Fort de son héritage et de son potentiel, le CIAS, en tant qu'outil de développement social local, contribue à l'offre de services publics et à la création d'emploi qui conditionnent le maintien de la population existante sur le territoire et renforce son attractivité auprès de nouveaux arrivants.

En concertation avec Manzat Communauté de nombreux projets seront développés en 2011, tant dans le domaine de l'amélioration de la qualité des services apportés aux usagers (logiciel de gestion acquis en 2010, suivi des interventions, enquête de satisfaction, études de besoins, etc.), que sur la professionnalisation des aides à domicile (programme de formation, conditions de travail, etc.) et l'information auprès des usagers et de l'ensemble des acteurs du territoire de Manzat Communauté (bulletins municipaux, site Internet, dépliants, articles presse, partenariats, etc.).



Population de 60 ans et plus en 2007, soit 2059 pers. :
 Manzat Communauté : 25,1%
 Puy-de-Dôme : 23%
 Auvergne : 25,5%
 France : 21,3%

Présentation des services proposés

Les services proposés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Manzat Communauté sont multiples :

Le tarif des repas varie en fonction de vos revenus.



Renseignez-vous auprès du CIAS
Tél. 04 73 86 74 91- 04 73 86 99 19

SOUTIEN A DOMICILE

Une équipe de cinquante aides à Domicile professionnelles intervient auprès de plus de 300 personnes. Elles vous accompagnent dans **la réalisation des tâches de ménage quotidiennes** (entretien du cadre de vie, etc.) et/ou des tâches essentielles si vous n'êtes pas en mesure de les réaliser seul(e) (aide à la toilette, lever, coucher etc.).

Ce service s'adresse à tous : personnes âgées retraitées, personnes en situation de handicap ou en difficulté momentanée (sortie d'hospitalisation etc.) ou familles ayant besoin d'un appui dans les tâches quotidiennes (sortie de maternité etc.).

Le CIAS peut vous aider à constituer votre demande de prise en charge auprès de votre caisse de retraite ou du Conseil Général, en fonction de votre situation.

Si vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu, vous pouvez bénéficier d'**avantages sous forme de réduction fiscale ou de crédit d'impôt** sur les prestations effectuées.

Le tarif appliqué (sans prise en charge) est de 10 € pour les 30 premières heures d'intervention. Au-delà, le tarif est de 12 €.



Renseignez-vous auprès du CIAS
Tél. 04 73 86 74 91

PORTAGE DE REPAS

Lorsque la préparation quotidienne des repas vous est difficile, **un service de portage de repas équilibrés vous est proposé 7 jours sur 7.**

Ce service répond aujourd'hui à la demande de plus d'une centaine de personnes sur l'ensemble de la communauté de communes et **s'adresse aux personnes âgées retraitées, ou en situation de handicap, ou momentanément dépendantes (sortie d'hospitalisation, etc.).**

TELE ASSISTANCE

Si vous vivez seul(e) à domicile, un dispositif vous est proposé qui vous permet, **en cas de chute ou de besoin d'une urgence médicale, d'entrer directement en contact avec le SAMU/CODIS, 24H/24 et 7jours/7**, grâce à un médaillon-émetteur. Il vous suffit de déclencher l'appel à l'aide d'une simple pression pour entrer en liaison avec des professionnels de l'intervention d'urgence proche de chez vous. Si vous êtes dans l'incapacité de répondre, des secours seront automatiquement envoyés à votre domicile.

Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées isolées, de plus de 65 ans, ou 60 ans pour les personnes inaptes au travail, et aux personnes reconnues handicapées à plus de 80%.

L'installation gratuite du transmetteur (une prise électrique et une prise téléphonique suffisent pour pouvoir l'installer) est effectuée par les Sapeurs-Pompiers dans les 8 jours à réception de votre dossier. L'abonnement mensuel varie en fonction de vos revenus.



Renseignez-vous auprès du CIAS
(Tél. 04 73 86 74 91) ou de
votre mairie de résidence.

BUS DES MONTAGNES

Laissez la voiture au garage !

Pour favoriser vos déplacements sans avoir à prendre votre véhicule personnel, un service de bus, **ouvert à tous**, vous est proposé.

Un voyage mensuel est organisé chaque 2^{ème} jeudi du mois, au départ des Ancizes-Comps à 12h30, en passant par Saint-Georges-de-Mons (12h35), Queuille (12h40), Vitrac (12h45), La Vareille (12h50), Manzat (12h55), Charbonnières-

les-Vieilles (13h00), Loubeyrat (13h10), Charbonnières-les-Varennes (13h15) et Pagnat (13h20) jusqu'à la gare routière de Clermont-Ferrand, via Riom. Pour le retour, départ de la gare routière de Clermont-Ferrand à 18h00.

Le coût est de 2 € en trajet simple et de 3 € pour un aller-retour, à régler au chauffeur.

Merci de vous inscrire auprès du CIAS **avant 12 heures le mardi précédant le voyage.**

En plus de ces trajets réguliers mensuels, **des voyages à thème sont organisés en cours d'année** (Foire de Cournon, Manoir de Veygoux, Festival des Aînés, Marché de Noël, etc.).



Renseignez-vous auprès du CIAS

Tél. 04 73 86 74 91

POINT VISIO-PUBLIC

Hébergé à la mairie de Manzat, cette borne, facile d'utilisation, vous permet de contacter **sans avoir à vous déplacer** de nombreux services publics : Pôle Emploi de Riom, AFPA, URSSAF, MSA, ADIL, BDF, CIO.

Un scanner et une imprimante permettent l'échange de documents ou le remplissage de formulaires.

Les différents services sont accessibles sur rendez-vous, ou en flux selon les plages horaires mentionnées ci-contre.

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

URSSAF : Union de Regroupement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

E2C : Ecole de la 2^{ème} Chance

PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

BDF : Banque De France

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

MSA : Mutualité Sociale Agricole



Renseignez-vous auprès de Manzat Communauté
Tél. 04 73 86 99 19

	Matin	Après-midi
Lundi	<p>AFPA • 9h00 - 12h00 BDF • 9h00 - 12h00 CNAM • 9h00 - 11h30 CIO • 9h00 - 12h00</p>	<p>URSSAF • 14h00 - 15h30 BDF • 14h00 - 16h00 ADIL • 13h00 - 17h00 CNAM • 14h00 - 16h00 CIO • 14h00 - 16h00</p>
Mardi		<p>URSSAF • 14h00 - 15h30 BDF • 14h00 - 16h00 ADIL • 13h00 - 17h00 CNAM • 14h00 - 16h00 CIO • 14h00 - 16h00</p>
Mercredi	<p>Pôle Emploi de Riom 9h00 - 12h00 (sauf le 2^{ème} mercredi du mois)</p> <p>MSA • 9h00 - 12h00 BDF • 9h00 - 12h00 ADIL • 8h30 - 12h00 CNAM • 9h00 - 11h30 CIO • 9h00 - 12h00</p>	 <p>Point visio-public à Manzat</p> <p>URSSAF • 14h00-15h30 MSA • 14h00-16h00 BDF • 14h00 - 16h00 ADIL • 13h00 - 17h00 CNAM • 14h00 - 16h00 CIO • 14h00 - 16h00</p>
Jeudi	<p>E2C • 9h00 - 12h00 MSA • 9h00 - 12h00 BDF • 9h00 - 12h00 ADIL Rdv • 8h30 - 12h00 CNAM • 9h00 - 11h30 CIO • 9h00 - 12h00</p>	<p>URSSAF • 14h00-15h30 MSA • 14h00-16h00 BDF • 14h00 - 16h00 ADIL • 13h00 - 17h00 CNAM • 14h00 - 16h00 CIO • 14h00 - 16h00</p>
Vendredi	<p>Pôle Emploi de Riom 9h00 - 12h00</p> <p>MSA • 9h00 - 12h00 BDF • 9h00 - 12h00 ADIL • 8h30 - 12h00 CNAM • 9h00 - 11h30 CIO • 9h00 - 12h00</p>	<p>URSSAF • 14h00 - 15h30 MSA • 14h00 - 16h00 BDF • 14h00 - 16h00 ADIL Rdv • 13h00-17h00 CNAM • 14h00 - 16h00 CIO • 14h00 - 16h00</p>

MOBIPLUS

Si vous n'avez pas de véhicule pour vous déplacer, un dispositif de chèques vous est offert par le Conseil général pour favoriser vos déplacements.

Ce dispositif s'adresse **aux retraités de 60 ans et plus** pour tout déplacement (coiffeur, médecin, courses, visites familiales ou amicales, accès Bus des Montagnes, etc.), **aux demandeurs d'emploi en insertion professionnelle, aux bénéficiaires du RSA ou aux jeunes accompagnés par la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)** pour accéder à un entretien d'embauche, une entrée en formation qualifiante, un stage ou une reprise d'activité professionnelle.

Un formulaire de demande d'attribution est à remplir afin de bénéficier d'un carnet de 24 chèques de 3 € utilisables auprès des taxis partenaires du dispositif (liste disponible au CIAS).



Renseignez-vous auprès du CIAS
(Tél. 04 73 86 74 91) ou
de la circonscription d'action sociale
(antenne des Ancizes-Comps
Tél. 04 73 86 89 90)



EHPAD à Manzat

ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES DEPENDANTES (EHPAD)

Lorsque votre domicile n'est plus adapté à votre situation pour des raisons de sécurité ou d'isolement, les EHPAD des Ancizes-Comps et de Manzat peuvent vous accueillir en respectant votre cadre de vie (chambres individuelles) et en favorisant des espaces de convivialité. Chaque EHPAD bénéficie d'un médecin coordonnateur (mais vous pouvez continuer à faire appel à votre propre médecin traitant), d'infirmières, d'aides soignantes, d'une animatrice et d'un cuisinier.

Afin d'assurer votre bien-être et votre confort, d'autres services vous sont proposés : coiffeur, pédicure, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien.

Des animations sont également régulièrement organisées : gymnastique douce (Siel Bleu), travaux manuels, ateliers cuisine, ateliers mémoire, après-midis festifs (anniversaires, etc.), sorties à thème, etc.

Renseignez-vous :



EHPAD des Ancizes-Comps

Rue de la Liberté
63770 LES ANCIZES-COMPS

Tél. 04 73 86 81 59

Courriel : ehp.ad.ancizes@orange.fr

EHPAD « le Montel » de Manzat

Route de Riom
63410 MANZAT

Tél. 04 73 86 57 45

Courriel : ehp.ad.manzat@orange.fr

Mots-croisés

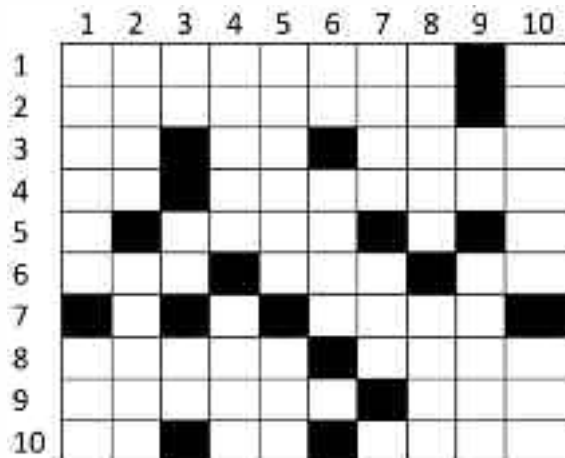
Définitions

Horizontalement :

- Dans la commune de Manzat
- Technique d'information
- Lac des Pyrénées - Mesure chinoise - Possédées
- Le premier d'une série - Dans la devise de la République
- Directions
- Choisi dans une consultation - Adverbe - Possessif
- Désignée par le suffrage
- Profession en voie d'extinction - Crochet
- Chef-lieu de canton - Métal (abrégi)
- Pronom personnel - Conjonction - Sigle utilisé dans la communauté de communes

Verticalement :

- Coule dans les Combrailles - Le chien est celui de l'homme
- Animal têtue - Dans la Mayenne
- Note - Article contracté - Pronom indéfini
- Moyen de transmission - Boisson grecque
- Elevés - Liquide
- Abréviation - Continent
- Concret - Permet d'ouvrir
- Enveloppes - Utilisai
- Conjonction - Unité de mesure
- Ancienne monnaie européenne - Possédés



Solution p.12

La collecte des ordures ménagères



Manzat Communauté fait appel à deux syndicats pour assurer ce service :

LE SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE (SBA) pour les communes de Charbonnières-les-Vieilles, Loubeyrat, Manzat, Queuille, Saint-Angel et Vitrac. 132 communes dont 124 en communautés de communes composent ce syndicat soit 160 583 habitants. Chaque commune est représentée par un délégué au sein du comité syndical et Manzat Communauté dispose de trois suppléants.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SICTOM) DE PONTAUMUR-PONTGIBAUD pour Les Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons. Ce SICTOM regroupe 33 communes, dont une partie appartient à 3 communautés. C'est un établissement public de coopération intercommunale au sein duquel chaque commune est représentée par deux délégués.

Le SBA et le SICTOM organisent :

- la collecte ;
- le transfert ;
- le traitement des déchets ménagers ;
- les actions de sensibilisation du public aux enjeux de la protection de l'environnement.

Les collectivités adhérentes à ces deux syndicats bénéficient :

- de la collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- de la collecte sélective avec les bacs ou les sacs jaunes ;
- de déchetteries. Le SBA en compte 12 sur son territoire, dont une à Saint Angel, et le SICTOM en gère 4, dont une aux Ancizes-Comps, où peuvent être déposés des déchets encombrants ou dangereux ;

- de points d'apports volontaires en particulier pour la collecte du verre.

Toutes les déchetteries de chacun des syndicats sont accessibles aux habitants des communes adhérentes.

La collecte est effectuée directement par le SBA et par une société privée pour le SICTOM.

Le SICTOM gère une installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Miremont (Milliazet).

Le SBA fait appel à différents organismes de traitements suivant la composition des déchets.

Tout service a un coût :

- Pour le SBA, chaque foyer est assujéti à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base du foncier bâti. Cette taxe, perçue par Manzat Communauté, est entièrement reversée au SBA ;
- Pour le SICTOM, c'est la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) calculée en fonction du nombre de personnes de chaque foyer qui est instaurée.

A qui s'adresser en cas de besoin ?

1. Concernant les demandes, changements ou dégradations de bacs sur les communes adhérentes au SBA, contacter Manzat Communauté au

04 73 86 99 19

2. Pour toute autre question ou réclamation, contacter directement le syndicat concernant votre commune :

Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)
Chemin des Madeleines
63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. : **04 73 83 38 00**

sba.contact@wanadoo.fr
sba63.fr

SICTOM de Pontaur-Pontgibaud
Rue du Commerce
63420 PONTGIBAUD
Tél. : **04 73 88 75 58**

Sictompontaur-pontgibaud@orange.fr



Manifestations

Vitrac	19/06 au 04/09	8^{ème} édition de l'Été des épouvantails , dans les rues du bourg, organisé par le Comité d'Animation - Rens. : 04 73 86 94 66
St-Georges-de-Mons	30/06	Foire mensuelle (nombreux camelots), chaque dernier jeudi du mois, dans les rues du bourg
Les Ancizes-Comps	01 au 10/07	10^{ème} Diacomédie « Liberté, Amour et Drapeau Rouge », au Foyer Rural des Ancizes-Comps, organisée par le Foyer Rural - Rens. : 04 73 86 86 19
Charbonnières-les-Vieilles	13/07	6^{ème} festival « Jazz Sauce Combrailles » (repas « new orleans », concert d'Accès Swing et Isa Jazz, feu d'artifice), à partir de 20h30, à la Salle polyvalente, organisé par l'Echo de la Morge - Rens. : 04 73 86 63 39
Manzat	13/07	Soirée Chants Sacrés Gitans en Provence , à 20h30, à l'Eglise, organisée par le Comité des Fêtes - Rens. : 04 73 86 60 58
Les Ancizes-Comps	14/07	Soirée tricolore (apéritif, animation, bal et feu d'artifice), à partir de 20h00, organisée par Manzat Communauté - Rens. : 04 73 86 99 19 ou 07 86 01 87 26
St-Georges-de-Mons	14 au 30/07	Exposition de peintures "Hommage à FRANCOIS BARON 1879-1963", d'aquarelles de Mireille GARDARIN et de Roger PITULAT ainsi que de l'école de peinture de l'amicale laïque des Ancizes , au Musée Martin Pailhoux, organisée par la municipalité - Rens. : 04 73 86 71 84
Les Ancizes-Comps	23/07	3^{ème} « Comps'étition » (courses de 5 et 10 km et courses enfants), à partir de 17h00, à Comps, organisée par le Comité des Fêtes de Comps - Rens. : 04 73 86 98 66 - www.comps63.com
Queuille	23/07 au 15/08	Exposition de peintures , tous les jours, de 15h00 à 19h00, à la Salle des Fêtes, organisée par la municipalité - Rens. : 04 73 86 70 80
Vitrac	06/08	«Peintres dans les rues» , concours de peinture et de dessins (ouvert à tous), toute la journée, dans les rues du bourg, organisé par le Comité d'Animation - Rens. 04 73 86 98 17
Loubeyrat	03/09	Cornemus'aïlles (randonnée musicale, atelier danse, dîner et bal trad'), à partir de 14h00, à la Salle polyvalente, organisées par le Comité d'Animation et Cherchapaïs - Rens. : 04 73 86 51 86
St-Georges-de-Mons	17 et 18/09	Saint-Georges en état de Fête (valorisations des patrimoines, artisanat et animations), toute la journée, dans les rues du bourg, organisé par la Commission des Projets solidaires et Innovants - Rens. : 04 73 86 71 84
Manzat	02/10	Randonnée pédestre , à partir de 13h30, à la Salle polyvalente, organisée par l'Antenne de la Ligue contre le Cancer - Rens. : 04 73 86 61 54
Les Ancizes-Comps	04/10	Spectacle « Elastic » , à 20h45, au Cinéma La Viouze, organisé par les Mardis du Rire (Foyer Rural des Ancizes) - Rens. : 06 99 76 93 55
Charbonnières-les-Vieilles	16/10	Fête du Cidre , toute la journée, au Moulin des Desniers, organisée par l'association du Moulin des Desniers - Rens. : 04 73 86 54 32
Queuille	23/10	Course enduro moto , de 9h00 à 19h00, au terrain de moto de Montfaucon, organisée par l'Amicale des Motards - Rens. : 04 73 86 96 51
Vitrac	03 et 04/12	Théâtre "Ainsi soient-elles" , à 20h30 le premier jour et 15h00 le second, à la Salle polyvalente, organisée par le Troupe des Charmeix - Rens. : 04 73 86 93 04

Solution de la p.10

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	A	U	T	E	R	R	E		
2	I	N	T	E	R	N	E	T		
3	O		L	I		I	U	E		
4	U	N	E	G	A	L	I	T	E	
5		A	X	E	S		S	T		
6	E	L	U	G	I	C	T	A		
7		A			E	L	U	E		
8	A	V	Q	U	E		E	S	B	E
9	M	A	N	Z	A	T	A	L	U	
10	I	L		O	U		C	J	A	S

MANZAT COMMUNAUTÉ

13, rue Victor-Mazuel 63140 Manzat
Tél. 04 73 86 99 19 - Fax 04 73 86 99 20
Courriel : manzat-communauté@orange.fr
www.manzat-communauté.fr

Horaires : lundi au vendredi de
8h00-12h00 et 13h00-17h00

Directeur de publication
M. J.-M. MOUCHARD, Président
de la Communauté de Communes

Rédacteur en chef
M. Jacques JARLIER, Président
de la commission Communication

Crédit photo
SMADC

Réalisation
L'imprimeur.com - 04 73 38 82 95
Imprimé sur du papier 100% recyclé

